



Succession et droit d'accès

Par **Marguerite51**, le **17/12/2013** à **23:14**

Bonjour,

Suite à une succession, mon mari est propriétaire à 50% de la maison de ses parents. Cette maison doit être vendue dans les deux mois à venir à son frère. Avant de vendre la maison, mon mari souhaite pendre ce dont il a le droit dans la maison, soit 50% des biens mobiliers. Hors son frère a fait changer la serrure sans lui donner le double des clés. Mon mari ne peut donc plus entrer dans une maison dont il est propriétaire à 50%.

Avant d'entamer d'éventuelles procédures, je souhaitais obtenir un conseil avisé de votre part.

Vous remerciant

Cordialement

Par **moisse**, le **18/12/2013** à **16:24**

Bonjour,

Si vous voulez éviter les procédures, il faut demander les clefs au frère et faire le partage en commun, même sans trop se parler.

Si on soupçonne un refus probable, il ne reste plus qu'à ouvrir la porte avec un serrurier, en tant que propriétaire on peut même défoncer celle-ci si l'envie en prend.

Par **aguesseau**, le **18/12/2013** à **20:19**

bjr,

comme moyen de pression votre frère peut indiquer qu'il refusera de signer s'il ne peut pas

accéder au bien dont il est encore propriétaire.
cdt